



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contrôle

Question écrite n° 79584

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la loi de santé. Cette loi permet aux organismes complémentaires privés d'accéder à l'ensemble des données des patients au travers d'une " base-patient ", où les données sanitaires et administratives de tous les administrés seront regroupées. Les professionnels de santé s'inquiètent du potentiel risque de détournement du secret médical à travers l'exploitation de ces données par des sociétés privées animées par d'autres intérêts que la bonne santé du patient. Il voudrait savoir quelles mesures ont été mises en place afin de pallier ce risque d'atteinte au secret médical.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79584

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2015](#), page 3503

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)